

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Librat
Librat
Edulid

Portail national des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Liberté Égalité Fraternité

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

ACCUEIL PERISCOLAIRE - MERCREDIS -ALSH

L'ENFAN I					
NOM :					
PRENOM :					
DATE DE NAISSANCE : _					
GARCON □	FILLE				
TAILLE :	POIDS :				

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES POUR ACCUEILLIR VOTRE ENFANT DANS LES MEILLEURES CONDITIONS DANS NOS DIFFERENTS ACCUEILS

TOUTES CES INFORMATIONS RESTERONT CONFIDENTIELLES

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

REMPLIR LE TABLEAU ET FOURNIR LES PHOTOCOPIES DES VACCINS

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	VACCINS RECOMMANDES	OUI	NON
(Vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir					
de janvier 2018)					
DIPHTERIE			COVID 19		
TETANOS			ROTAVIRUS		
COQUELUCHE			HPV		
POLIOMYELITE			GRIPPE		
INFECFECTIONS INVASIVES A HAEMOPHILUS (Hib)			ZONA		
HEPATITE B			VRS		
PNEUMOCOQUE			BCG		
RUBEOLE-OREILLONS-ROUGEOLE			Autre(s):		
MENINGOCOQUES ACWY (enfants nés à partir de					
2025)					
MENINGOCOQUE B (enfants nés à partir de 2025)					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFCAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il <u>un traitement médical</u> pendant sa présence à l'accueil périscolaire à l'ALSH ou à la garderie du mercredi ? OUI \square NON \square

Si votre enfant a besoin de prendre un traitement médical dans la journée joindre une <u>ordonnance</u> <u>récente</u>, les <u>médicaments</u> correspondants + <u>une autorisation parentale</u>.

(Boîte de médicaments dans leur emballage d'origine marquée au nom de l'enfant avec la notice)

AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE DONNÉ SANS ORDONNANCE

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES?

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	ASTHME
OUI NON	OUI NON			OUI 🗆 NON 🗆
AUTRE (préciser) :				

ALLERGIES: MEDICAMENTEUSES OUI NON ALIMENTAIRE OUI NON ENVIRONNEMENTALE OUI NON AUTRES (préciser):
REGIME ALIMENTAIRE : OUI NON Précisez :
P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours OUI □ NON □ (joindre le protocole et/ou toutes informations utiles)
INDIQUEZ CI-APRES : LES DIFFICULTES DE SANTE EN PRECISANT LES PRECAUTIONS A PRENDRE
1- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement)
VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : OUI □ NON □
DES LUNETTES : OUI NON au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant
DES PROTHESES AUDITIVES : OUI NON au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant DES PROTHESES ou APPAREIL DENTAIRE : OUI NON au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant
AUTRES RECOMMANDATIONS IMPORTANTE
2- MEDECIN TRAITANT NOM ET TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT :
3- RESPONSABLE DE L'ENFANT
NOM :
Coordonnées et numéro de téléphone d'une personne à contacter si les parents ne sont pas joignables : NOM et Prénom :
4- <u>AUTORISATION</u> J'autorise mon enfant à participer à des activités physiques en dehors des jeux proposées par l'équipe d'animation : OUI NON Si non précisez :
En cas d'accident ou de maladie, la directrice de l'ALSH ou un membre de l'équipe d'animation s'engage à prévenir les parents, le plus rapidement possible. En cas de nécessité, après avis médical (cabinet médical ou un médecin régulateur du SAMU), la directrice ou un membre de l'équipe d'animation pourront être amenés à faire venir les pompiers ou le SAMU
☐ Nous autorisons, au préalable, toute intervention chirurgicale jugée nécessaire par les médecins du fait de l'état de santé de mon enfant, pour le cas où aucun des deux parents ne pourrait être joint en temps utile pour être présent ou pour consentir à cette intervention.
Je soussigné,, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la directrice à prendre, le cas échéant toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date Signature :